



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale de la Protection des Populations
Environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°16939 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société MONACO LOGISTIQUE pour l'exploitation d'une installation de stockage de produits dangereux et non dangereux, située 3711m, 1ère avenue/4ème avenue à Carros.

Du jeudi 19 mai 2022 au vendredi 17 juin 2022 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale :

- sur support papier, à la mairie de Carros, commune d'implantation du projet, Hôtel de Ville – 2 rue de l'Eusière 06510, aux jours et heures d'ouverture suivants :

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 à 12H00 ET DE 13H00 à 17H00

LE VENDREDI DE 8h30 à 12h00 ET DE 13H00 à 16h30

- sur le site internet de la préfecture : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> – Accueil - onglets Publications > Enquêtes publiques > Installations classées pour la protection de l'environnement.

- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Carros à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités.

Le public pourra consigner ses observations et propositions, avant la date de clôture de l'enquête, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Carros, ou en les adressant par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie - Hôtel de Ville – 2 rue de l'Eusière 06510. Ces courriers seront annexés au registre.

Les observations pourront également être formulées par voie électronique : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr. Celles-ci seront consultables sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>.

Madame Barbara JURAMIE, architecte D.P.L.G., désignée en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Carros, les :

- jeudi 19 mai 2022, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h,
- mardi 31 mai 2022, de 9h à 12h et de 13h à 17h,
- jeudi 09 juin 2022, de 9h à 12h et de 13h à 17h,
- vendredi 17 juin, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Carros, à la direction départementale de la protection des populations - service environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>.

Les informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet :

Société MONACO LOGISTIQUE – M. Morad HMAMOU - PAL Saint Isidore – Box 20 - 06284 Nice cedex – qualite@monacologistique.mc

A l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
N° 4522

Fait à Nice, le
14 AVR. 2022

Philippe LOOS